

## HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES

| PRIX DE VENTE NET VENDEUR | HONORAIRES |
|---------------------------|------------|
| De 0 € à 50 000 €         | 5 000 €    |
| De 50 001 € à 60 000 €    | 5 500 €    |
| De 60 001 € à 70 000 €    | 6 500 €    |
| De 70 001 € à 90 000 €    | 7 500 €    |
| De 90 001 € à 100 000 €   | 8 000 €    |
| De 100 001 € à 150 000 €  | 8 500 €    |
| De 150 001 € à 170 000 €  | 9 000 €    |
| De 170 001 € à 200 000 €  | 9 500 €    |
| De 200 001 € à 220 000 €  | 10 000 €   |
| De 220 001 € à 240 000 €  | 11 000 €   |
| De 240 001 € à 260 000 €  | 12 000 €   |
| De 260 001 € à 300 000 €  | 13 000 €   |
| Au-delà                   | 4%         |

*Les honoraires sont à la charge VENDEUR*

### BARÈME HONORAIRES DE LOCATION HABITATION, MIXTE, MEUBLÉE

Les honoraires de location des logements à usage d'habitation, vides ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989, sont répartis entre le bailleur et le locataire. La part TTC mise à la charge du locataire ne peut excéder celle supportée par le bailleur et demeure, en tout état de cause, inférieure ou égale aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

○ Honoraires à la charge du locataire :

☐ Zone « très tendue » ☐ Zone « tendue » ☒ Zone « non tendue »

Les honoraires relatifs à la visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et de la réalisation de l'état des lieux est d'un mois de loyer hors charges sans que ce montant ne puisse être supérieur à :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 €/m<sup>2</sup> TTC.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup> TTC.

○ Honoraires à la charge du bailleur :

Les honoraires relatifs à la visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et de la réalisation de l'état des lieux est d'un mois de loyer hors charges sans que ce montant ne puisse dépasser :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 €/m<sup>2</sup> TTC.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup> TTC.

### BARÈME HONORAIRES DE LOCATION GARAGE

- Honoraires de location (mise en location) : 91.66 € HT soit 110 € TTC.
- Avenant au bail : 50 € HT soit 60 € TTC.

### BARÈME HONORAIRES DE LOCATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET/OU PROFESSIONNELS

- Honoraires de location (mise en location) : 10% HT du loyer annuel à la charge du preneur et 10% HT du loyer annuel à la charge du bailleur.
- Etat des lieux : 3 € HT le m<sup>2</sup> avec un minimum de 300 € HT.

Le 22 juin 2026  
Page 2/2